

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

16

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **28 JUIN 2024**

Objet de la délibération :

**REALISATION DE
PRÊTS PLUS ET PLAİ
AUPRES DE LA CDC
POUR LE FINANCEMENT
DE LA CONSTRUCTION
EN VEFA DE 8
LOGEMENTS (5 PLUS –
3 PLAİ) « FEERIES
PROVENCALES »
GRIMAUD - 531-01**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22** (suite au décès soudain d'un
administrateur)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Michèle BUGEAU,
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Thierry
DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI,
Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND.

Christian BRIEL ayant donné pouvoir à J GHIO
Dalila CHOUIAH ayant donné pouvoir à L GUILLEUX
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Dominique LAIN.

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 15 du 16 Juin 2022, vous avez autorisé la construction en VEFA de 8
logements « Féeries Provençales » à Grimaud.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser
auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de
469 616,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLUS ET PLAİ

| Prêt | PLUS | PLUS Foncier | PLAİ | PLAİ Foncier |
|-------------------------------------|---|--|---|--|
| Montant | 95 747,00 € | 221 990,00 € | 14 894,00 € | 136 985,00 € |
| Durée du Prêt | 40 ans | 60 ans | 40 ans | 60 ans |
| Durée d'Amortissement | 40 ans sans différé d'amortissement | 60 ans sans différé d'amortissement | 40 ans sans différé d'amortissement | 60 ans sans différé d'amortissement |
| Périodicité | Annuelle | | | |
| Index | LIVRET A | | | |
| Taux d'intérêt actuariel annuel | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.60% | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.29 % | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.40% | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.29 % |
| | <i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i> | | | |
| Typologie Gissler | 1A | | | |
| Profil d'Amortissement | Echéance prioritaire (intérêts différés) | | | |
| Modalité de révision | Double Révisabilité (DR) | | | |
| Taux de progressivité de l'échéance | de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i> | | | |

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Mairie de Grimaud à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI